



Assemblée générale

Distr.: Limitée
1^{er} juillet 2005

Français
Original: Espagnol

Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique

Rapport du secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques

Note du Secrétariat

1. Au paragraphe 21 de sa résolution 59/116 du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a invité le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques à faire part au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique du travail qui aura été accompli.
2. Le rapport du secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui a été présenté comme document de séance à la quarante-huitième session du Comité, tenue à Vienne du 8 au 17 juin 2005, est joint au présent document.



Rapport de la Colombie sur les travaux du secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques

1. Dans le cadre du suivi de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, tenue à Cartagena de Indias (Colombie) du 14 au 17 mai 2002, et compte tenu de la décision de la Colombie d'assurer le secrétariat temporaire de la Conférence, le Ministère colombien des affaires étrangères a, au cours du deuxième semestre de 2002, entrepris d'élaborer un plan de travail général pour le secrétariat et de définir certaines tâches considérées d'emblée comme prioritaires, conformément à la Déclaration de Cartagena de Indias et au Plan d'action y relatif¹.

2. Pour mettre en œuvre le Plan d'action, la Colombie peut compter sur l'appui des organismes des Nations Unies s'occupant du domaine aérospatial et, au niveau local, de toute l'infrastructure administrative y concernée, dont l'Agence colombienne de coopération internationale, Colciencias, l'Institut géographique Agustín Codazzi (IGAC), l'Institut d'hydrologie, de météorologie et d'études environnementales (IDEAM), le Ministère des communications, le Ministère des affaires étrangères et l'aéronautique civile.

I. L'Organisation des Nations Unies et l'appui qu'elle prête aux conférences de l'espace pour les Amériques

3. Dans sa résolution 57/116 du 11 décembre 2002, l'Assemblée générale a reconnu que l'accord auquel avaient abouti les conférences des Amériques sur l'espace pour les pays d'Amérique latine constituait un mécanisme pour promouvoir la coopération en matière spatiale et la coordination des activités spatiales dans la région, a noté avec satisfaction les résultats de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, à laquelle avaient été adoptés la Déclaration de Cartagena de Indias et le Plan d'action, et a encouragé les autres régions à convoquer périodiquement des conférences régionales en vue de parvenir à une convergence de vues sur des questions d'intérêt commun dans le domaine des utilisations pacifiques de l'espace entre les États Membres.

4. Dans le rapport sur les travaux de sa quarante-cinquième session² présenté à l'Assemblée générale, le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique a noté que la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques avait débattu des mécanismes de coopération et de coordination entre les pays de la région dans diverses branches des sciences et techniques spatiales, notamment de leurs applications dans des domaines tels que la gestion des catastrophes, le téléenseignement, la télémédecine, la santé publique et la protection de l'environnement, et dans des secteurs comme le droit spatial et les télécommunications. Le Comité a noté que plusieurs États membres avaient proposé de coopérer à la mise en œuvre de la Déclaration et du Plan d'action avec le Gouvernement colombien, qui en assurait le secrétariat temporaire.

II. Instruments opérationnels élaborés par la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques pour s'acquitter des tâches qui lui ont été assignées

5. Le 17 avril 2003, la Ministre colombienne des affaires étrangères, M^{me} Carolina Barco, et le Directeur général de l'Office des Nations Unies à Vienne, ont signé un protocole d'accord sur la coopération entre le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat et le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques. Dans ce protocole, les parties s'engagent à promouvoir la coopération et la coordination des projets et des programmes en vue de faciliter les travaux du secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques.

6. Ce protocole d'accord a facilité l'exécution des tâches assignées en ce qui concerne les techniques spatiales et leurs avantages potentiels dans les domaines suivants: protection de l'environnement, prévention des catastrophes naturelles et alerte rapide à ces catastrophes, droit de l'espace, enseignement, recherche et développement dans le domaine des sciences, des techniques et des applications spatiales. Il a en outre servi d'instrument essentiel pour la coopération et l'approfondissement des thèmes considérés.

7. Au paragraphe 21 de sa résolution 59/116 du 10 décembre 2004, l'Assemblée générale a accueilli avec satisfaction le protocole d'accord conclu entre le Bureau des affaires spatiales du Secrétariat et le secrétariat provisoire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, dans lequel les parties manifestaient l'intention de collaborer pour promouvoir et conduire des activités communes, et a invité le secrétariat provisoire à faire part au Comité du travail qui aura été accompli.

8. La Colombie a réitéré son attachement face aux décisions adoptées à la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques et, dans le cadre des fonctions qu'elle exerçait en assurant le secrétariat temporaire et pour donner suite à la demande que l'Assemblée générale avait faite dans sa résolution 59/116, a rendu compte aux membres du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique et de ses organes subsidiaires (Sous-Comité scientifique et technique et Sous-Comité juridique), à leurs sessions respectives, et en particulier aux membres du Groupe des États d'Amérique latine et des Caraïbes, des progrès accomplis par le secrétariat temporaire dans divers domaines. Le présent document fait lui aussi suite à cette demande.

III. Contribution de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques à la suite donnée aux recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III)

9. Le tableau ci-après récapitule les recommandations de la troisième Conférence des Nations Unies sur l'exploration et les utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique (UNISPACE III) et les mesures adoptées par la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques pour leur donner suite:

<i>Recommandations d'UNISPACE III</i>	<i>Suite donnée par la quatrième conférence de l'espace pour les Amériques</i>
<p>Les recommandations of UNISPACE III sont axées sur la coopération internationale et des équipes ont été créées à cet effet. La Colombie a participé activement aux travaux des ces dernières, en tant que pays, ainsi qu'en sa qualité de secrétariat temporaire.</p>	<p>Plan d'action de la quatrième Conférence: promouvoir la coopération et la coordination des programmes et des projets proposés ou en cours, au niveau régional, dans le cadre des mécanismes convenus, notamment dans les domaines suivants:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Protection de l'environnement et promotion du développement durable; b) Prévention, alerte précoce, opérations de secours et atténuation des effets des catastrophes, tant naturelles que dues à l'homme; c) Enseignement, recherche et développement dans le domaine des sciences, des techniques et des applications spatiales; d) Droit de l'espace.
<p>Protection de l'environnement terrestre et gestion des ressources de la Terre:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Stratégie de surveillance de l'environnement; b) Gestion des ressources naturelles. 	<p>Renforcer la coopération et la coordination en vue d'améliorer la gestion des réseaux de prévention et de surveillance des catastrophes en utilisant les applications des satellites, notamment pour la mise en place dans la région d'un réseau humanitaire qui, grâce à des images prises avant et après une catastrophe naturelle, permettrait aux pays de procéder à une évaluation rapide des dommages et de venir en aide aux sinistrés.</p>
<p>Recours aux applications spatiales pour la sécurité humaine, le développement et le bien-être:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Santé publique; b) Gestion des catastrophes; c) Téléenseignement; d) Développement durable. 	<p>Encourager les pays de la région à continuer à identifier et à exécuter des projets ayant trait à l'utilisation des techniques spatiales tout en mettant l'accent sur la nécessité d'assurer un accès équitable et opportun aux informations dans des domaines comme la gestion des risques, la prévention des catastrophes tant naturelles que dues à l'homme et l'atténuation de leurs effets, le téléenseignement, la télémédecine et les services médicaux et la protection de l'environnement, par exemple.</p>
<p>Renforcement des possibilités de formation et d'éducation et sensibilisation du public à l'importance des activités spatiales:</p> <ul style="list-style-type: none"> a) Renforcement des capacités; b) Partage des informations et retombées des activités spatiales; c) Possibilités offertes aux enfants et aux jeunes de s'informer sur les activités spatiales et d'y participer; d) Promotion du développement durable en appliquant les résultats de la recherche spatiale; e) Réalisation d'une série d'études synoptiques sur les applications spatiales aux fins du développement durable; f) Présentation par la Colombie d'un projet de résolution pour adoption au Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, lequel comprend un plan de travail triennal pour l'enseignement des sujets liés à l'espace. 	<p>S'assurer la participation active des universités et des associations scientifiques, techniques et juridiques, tant dans la région qu'ailleurs, ainsi que des agences spatiales et des institutions spécialisées des Nations Unies pour des projets de coopération internationale.</p> <p>Souscrire aux recommandations d'UNISPACE III, souligner qu'il est urgent de promouvoir l'enseignement des sciences et des techniques spatiales, moyen fondamental pour tirer parti des avantages qui peuvent en découler, et demander instamment aux pays de la région de redoubler d'efforts à cette fin et de reconnaître le caractère essentiel de l'enseignement des sciences et des techniques spatiales pour la viabilité des projets et des initiatives mis en œuvre dans ce domaine.</p> <p>Obtenir la participation active des universités et des associations scientifiques, techniques et juridiques, tant dans la région qu'ailleurs, ainsi que des agences spatiales et des institutions spécialisées des Nations Unies aux projets de coopération internationale.</p> <p>Exhorter les pays à adopter des mesures concrètes pour une plus large diffusion et vulgarisation des questions spatiales afin de sensibiliser davantage le public à l'importance de l'utilisation des techniques spatiales au service du développement durable.</p>

<i>Recommandations d'UNISPACE III</i>	<i>Suite donnée par la quatrième conférence de l'espace pour les Amériques</i>
Renforcement et redistribution des activités spatiales au sein du système des Nations Unies:	Promouvoir la coopération et la coordination des programmes et des projets proposés ou en cours, au niveau régional, dans le cadre des mécanismes convenus.
a) Confirmation du rôle du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, de ses sous-comités et de son secrétariat;	Recommander la recherche de nouvelles ressources financières dans le cadre des mécanismes multilatéraux, régionaux et interrégionaux, ainsi qu'auprès du secteur privé, pour mettre en œuvre des activités de développement afin que les engagements pris soient respectés.
b) Développement du droit de l'espace;	Mettre en place un groupe de travail composé de représentants des pays de la région désignés par leur gouvernement respectif, qui aidera à déterminer les domaines d'activité appelant une coordination au plan régional.
c) Coordination entre le Comité et les autres organismes des Nations Unies;	Accroître l'appui au renforcement des institutions qui encouragent les programmes et projets nationaux fondés sur les sciences et techniques spatiales, en vue de donner une suite adéquate aux engagements pris lors de la Conférence, compte tenu des progrès réalisés dans le domaine des activités spatiales par les organismes gouvernementaux, les agences spatiales, les équipes de scientifiques et d'universitaires, ainsi que par le secteur privé de la région.
d) Sources de financement nouvelles et novatrices;	Travaux en cours concernant un projet régional de télémédecine
e) Promotion des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en coopération avec tous les États, les organisations internationales et la société civile, y compris l'industrie;	Développement et diffusion du droit de l'espace en Amérique latine et dans les Caraïbes.
f) Coordination et coopération interinstitutions;	
g) Télémédecine fondée sur des systèmes spatiaux;	
h) Appui apporté par le Bureau des affaires spatiales au projet relatif à la télémédecine dans la région d'Amérique latine.	
État et application des cinq traités des Nations Unies relatifs à l'espace.	
Conclusions et activités des ateliers sur le droit de l'espace organisés par l'ONU (Bureau des affaires spatiales).	

IV. Moyens de coopération

10. Mesure supplémentaire, une méthodologie spécifique a été mise au point avec l'appui de l'Agence colombienne de coopération internationale et d'autres organismes internationaux pertinents et diffusée en vue de la sélection, de l'élaboration et de la présentation de projets conformes aux conditions et paramètres exigés pour la coopération internationale et par les institutions financières.

11. Depuis janvier 2003, le secrétariat temporaire a recensé certaines activités prioritaires touchant à des questions qu'il considère comme présentant un intérêt particulier, et qui sont décrites sommairement ci-après:

a) Le secrétariat temporaire a encouragé la création, dans chaque pays de la région, d'un organisme national de coordination chargé des questions intéressant l'espace et en particulier les applications spatiales, pour faire connaître l'importance du recours aux techniques spatiales, de la promotion de la recherche et de l'utilisation des ressources existantes dans divers domaines présentant un intérêt particulier, comme la prévention et l'atténuation des effets des catastrophes naturelles, le téléenseignement, la télémédecine et la protection de l'environnement. Ces organismes faciliteront la définition d'une politique régionale commune et la conception et l'élaboration d'une stratégie de coopération en la matière;

b) Conformément à la Déclaration de Cartagena de Indias et au Plan d'action adoptés par la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, l'une des priorités du secrétariat provisoire a été la promotion des programmes de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes naturelles. Ainsi, conformément aux recommandations d'UNISPACE III, la participation régionale aux travaux des diverses équipes, en particulier l'équipe chargée de ce thème, a été encouragée. Au niveau sous-régional, des contacts seront établis avec le nouveau Comité andin de secours et de prévention des catastrophes (CAPRADE) pour recueillir des informations sur ses programmes de travail, harmoniser les activités et formuler éventuellement des stratégies en vue de l'utilisation des informations et de la création de réseaux de prévention et d'atténuation des effets des catastrophes, ou de l'amélioration de la gestion des réseaux existants;

c) Enfin, sans préjudice des résultats des consultations en cours sur la création envisagée d'un mécanisme de concertation régional sur les questions spatiales, le secrétariat provisoire considère qu'il serait souhaitable de solliciter auprès des Gouvernements brésilien et mexicain, ainsi qu'auprès du Bureau des affaires spatiales, les informations et l'appui nécessaires pour tirer parti des progrès réalisés à ce jour en ce qui concerne le Centre régional de formation aux sciences et techniques spatiales pour l'Amérique latine et les Caraïbes et pour associer la région au processus général de formation et de sensibilisation aux questions spatiales.

V. Gestion des catastrophes naturelles

12. Dans le domaine des catastrophes naturelles, on a pu définir une méthodologie d'utilisation de la Charte relative à une coopération visant à l'utilisation coordonnée des moyens spatiaux en cas de situations de catastrophe naturelle ou technologique (Charte internationale "Espace et catastrophes majeures"), qui met à la disposition des pays se trouvant dans des situations d'urgence dues à une catastrophe tous les moyens spatiaux nécessaires pour prendre gratuitement des images à haute résolution afin d'engager des actions de prévention bien plus efficaces. Cette Charte est un accord entre diverses agences spatiales (notamment l'Agence spatiale européenne (ESA), la Commission nationale argentine des activités spatiales (CONAE) et le Centre national français d'études spatiales (CNES)) visant à offrir gratuitement des images à haute résolution aux fins d'une prévision plus précise des catastrophes naturelles dans les situations d'urgence.

13. En Colombie, l'Institut d'hydrologie, de météorologie et d'études environnementales, organisme chargé de la gestion de l'environnement naturel, a tiré parti de cet arrangement pour obtenir des images de la région colombienne de Bolívar, ce qui lui permettra à l'avenir de mener des actions de prévention plus efficaces. Toute cette opération a été coordonnée par le secrétariat provisoire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques.

14. Il faut définir des procédures de coordination entre chacun des États et les instruments spatiaux existants, en particulier la Charte internationale "Espace et catastrophes majeures", pour que les informations puissent être échangées plus rapidement et plus efficacement dans l'intérêt d'une meilleure gestion des catastrophes dans la région d'Amérique latine. Un système d'alerte rapide doit par ailleurs être mis en place sur le littoral des pays d'Amérique latine en vue de prévenir les catastrophes semblables au tsunami qui a touché l'Asie du Sud.

15. De par sa configuration géographique et naturelle particulière, la région des Amériques est vulnérable aux catastrophes. Bon nombre de pays de la région ne disposent pas de systèmes spatiaux d'alerte rapide, essentiellement parce que les personnes chargées de ces questions dans les divers États n'ont pas bénéficié de la formation nécessaire.

VI. Développement de l'utilisation de systèmes mondiaux de navigation par satellite en Amérique latine

16. La série des ateliers régionaux coparrainés par le Programme des Nations Unies pour les applications des techniques spatiales et le Gouvernement des États-Unis d'Amérique, est axée sur certaines applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite (GNSS) existants et sur les progrès attendus, l'objectif étant d'améliorer l'environnement mondial et les programmes de développement durable et de promouvoir une connaissance approfondie des applications de la navigation par satellite dans les pays en développement.

17. Le Système mondial de localisation (GPS), le Système mondial de satellites de navigation (GLONASS) de la Fédération de Russie et le projet Galileo de la National Aeronautics and Space Administration des États-Unis font partie des systèmes GNSS. Leurs applications comprennent la surveillance de l'environnement, l'agriculture de précision, la télédétection et la cartographie, la conservation des ressources et la gestion des catastrophes.

18. Parallèlement au travail accompli lors des séminaires internationaux, l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite tient des réunions pour élaborer des plans et programmes encourageant l'utilisation de tels systèmes dans les pays en développement. Comme suite au travail en cours depuis le séminaire pour l'Asie et le Pacifique tenu en 2001, divers documents ont été établis sur la base des recommandations formulées par les experts, pour la plupart originaires de pays en développement.

19. Une importante proposition faite à la réunion tenue en décembre 2004 portait sur l'établissement d'un comité international sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite dont le mandat, la composition et le règlement intérieur sont en cours d'élaboration, les détails devant être arrêtés par l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et les participants aux séminaires.

20. En vertu de l'accord de coopération entre le secrétariat temporaire et le Bureau des affaires spatiales, la Colombie a participé aux ateliers sur l'utilisation et les applications des GNSS comme indiqué ci-après.

21. Le troisième Atelier régional ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite tenu à l'intention des pays d'Amérique latine et des Caraïbes a eu lieu à Santiago du 1^{er} au 5 avril 2002. Le secrétariat temporaire a fait des exposés sur l'interopérabilité des systèmes GNSS utilisés pour résoudre des problèmes de navigation en Amérique latine et sur les avantages et les perspectives du Système géocentrique de référence pour les Amériques (SIRGAS) et assuré la présidence d'une séance sur l'utilisation et les applications des GNSS dans l'aviation civile.

22. À la Réunion internationale d'experts ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite,

tenue à Vienne du 11 au 15 novembre 2002, le secrétariat temporaire a participé aux débats des groupes chargés d'examiner les questions relatives aux transports, à l'éducation et à la sensibilisation des institutions.

23. Lors de la réunion conjointe de l'Équipe sur les systèmes mondiaux de navigation par satellite et de spécialistes des GNSS ayant participé aux ateliers régionaux ONU/États-Unis ainsi que de la réunion internationale 2001-2002, qui s'est tenue à Vienne du 8 au 12 décembre 2003, les participants ont assisté à un exposé sur l'exploitation des GNSS et les plans et projets y relatifs en Colombie; ils ont, en séance plénière, débattu des travaux du Groupe de travail sur les transports et de son rapport final; ils ont examiné le projet de Système géocentrique de référence pour les Amériques concernant la mise en place d'un réseau latino-américain relié au Système européen de détermination de la position (EUPOS); ils se sont penchés sur une proposition relative à la tenue, en marge de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, d'un séminaire régional sur la mise en service et l'exploitation de systèmes GNSS; et ils ont examiné une proposition sur l'élaboration de plans pilotes pour l'exploitation des techniques de navigation par satellite susceptibles d'améliorer la navigation sur le fleuve Magdalena.

24. À la Réunion internationale ONU/États-Unis d'Amérique sur l'utilisation et les applications des systèmes mondiaux de navigation par satellite, tenue à Vienne du 13 au 17 décembre 2004, les participants ont notamment traité les sujets suivants: rapport intérimaire sur la navigation par GNSS sur le Magdalena; état actuel du projet de Système géocentrique de référence pour les Amériques; atelier international sur les GNSS pour les Amériques; proposition relative au premier satellite colombien; Cubesat, un programme éducatif de mise au point d'un satellite universitaire emportant une charge utile de navigation; présidence du groupe de travail chargé d'examiner la suite donnée aux projets et initiatives lancés depuis décembre 2003.

25. Les engagements découlant de la participation active de la Colombie aux divers séminaires sont les suivants:

a) Promotion et soutien de plans pilotes pour l'utilisation des technologies GNSS, en particulier le projet d'amélioration de la navigation sur le Magdalena grâce à l'application de systèmes de navigation par satellite. À cet égard, une proposition de projet élaborée en association avec le personnel de l'Institut national des routes et des communications (INVIAS), de l'Institut d'hydrologie, de météorologie et d'études environnementales, de l'université nationale colombienne et de la société Cormagdalena a été présentée au Ministère des transports. Les prochaines activités seront les suivantes:

i) Présentation du projet concernant le fleuve Magdalena au Ministère des transports, à l'Institut national des routes et des communications, à l'Institut d'hydrologie, de météorologie et d'études environnementales, à l'Institut géographique Augustin Codazzi et à l'université nationale colombienne pour observations;

ii) Établissement d'un ordre du jour commun;

b) Poursuite et consolidation du projet de Système géocentrique de référence pour les Amériques;

c) Poursuite du projet de premier satellite universitaire colombien emportant une charge utile de navigation.

VII. Évaluation de l'expérience aérospatiale de l'Amérique latine

26. Conformément aux principes énoncés dans la Déclaration de Cartagena de Indias et le Plan d'action, le secrétariat temporaire colombien de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques a organisé un séminaire sur l'expérience aérospatiale: programme d'activités aérospatiales pour la Colombie, au cours du deuxième Salon international d'aéronautique "Colombia F-Air 2004" qui s'est tenu à Rionegro, Antioquia (Colombie) du 24 au 27 juin 2004. Quatre thèmes ont été examinés: la réglementation et la législation, les télécommunications, la télédétection terrestre et la radionavigation.

27. Des experts de l'Organisation des Nations Unies et des directeurs d'agences spatiales de divers pays de la région ont assisté au séminaire, au cours duquel un exposé exhaustif sur l'expérience spatiale des pays de la région a été fait et les priorités et besoins de chaque pays à cet égard ainsi que les avantages que ces technologies spatiales procurent à divers secteurs ont été examinés, l'accent étant mis sur l'importance stratégique des politiques spatiales spécifiques pour ces pays.

28. En se fondant sur les contributions des experts internationaux ainsi que sur les délibérations et conclusions des groupes de travail, les agences internationales participant au séminaire ont présenté une proposition thématique concernant l'élaboration d'un programme d'activités spatiales pour la Colombie.

29. Les recommandations visaient à encourager l'adoption d'une politique spatiale colombienne qui accorde une grande importance à la coopération internationale et tire parti du cadre utile qu'offrait le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques, qui pouvait mettre à profit l'expérience accumulée par d'autres pays d'Amérique latine, dans le but général de définir une vision à long terme et dans l'espoir que la mise en œuvre de cette politique aura des répercussions considérables sur le développement économique et social du pays.

30. Le groupe de travail a notamment formulé les recommandations suivantes:

a) Il faut mettre en place d'urgence un organe représentant tous les secteurs mentionnés qui, tenant dûment compte de tous les intérêts en jeu, coopérera avec le service national à établir et servira de coordonnateur entre les différentes branches de l'administration publique ayant un rôle à jouer en la matière. Une liste des fonctions dont un tel organe représentatif pourrait s'acquitter était annexée aux recommandations;

b) Il serait souhaitable de développer et de mieux faire connaître les sciences spatiales et les avantages indéniables découlant de l'application des technologies spatiales dans divers domaines d'activité nationaux;

c) Les participants se sont déclarés fermement convaincus qu'il importait que la Colombie porte de l'attention à la politique spatiale et aux applications spatiales dans l'intérêt du développement économique et social du pays;

d) Il a été souligné que la Colombie devait poursuivre ses efforts pour créer un organe chargé des questions spatiales, ayant pour mission de coordonner et de maintenir le dialogue avec les diverses agences en vue de la conclusion d'accords et de l'organisation d'autres activités de promotion des questions spatiales en Colombie;

e) Il faudrait sensibiliser la communauté internationale au souci du Gouvernement colombien de voir l'espace utilisé à des fins pacifiques et, en conséquence, élaborer des propositions convenues qui reflètent sa position sur le plan international, ce qui donnerait lieu à la révision et à la ratification d'accords internationaux;

f) Il serait important que les divers secteurs concernés par le développement des affaires spatiales, qu'ils soient publics, privés, civils, militaires, universitaires ou économiques, participent à l'examen et à l'élaboration au niveau national de politiques, projets, programmes et autres initiatives tendant à cet objectif;

g) Parallèlement, un questionnaire a été élaboré pour rassembler des informations sur les préoccupations, les besoins, les ressources et les projets des pays membres afin d'orienter comme il convient l'éventuelle coopération régionale et d'établir des relations plus efficaces avec les diverses agences susceptibles d'offrir des possibilités de formation et de fournir des ressources. Jusqu'à ce jour, l'Argentine, le Brésil et le Canada ont répondu au questionnaire diffusé par le biais des ambassades colombiennes.

h) Comme suite au séminaire et compte tenu des recommandations formulées par les participants et les représentants d'autres pays, le Ministère des affaires étrangères a tenu un certain nombre de réunions (le 2 août, le 14 septembre, le 22 octobre et le 16 novembre 2004 et le 24 janvier 2005) avec les représentants des organismes nationaux, du secteur privé et de groupes de recherche. À l'issue de ces réunions et de l'élaboration d'une étude comparative avec d'autres pays, il a été convenu de rédiger un projet de décret portant création d'un comité intersectoriel sur les questions et les politiques aérospatiales.

31. Avec l'appui des organismes nationaux, une rencontre a été organisée, le 19 janvier 2005, avec le Vice-Président, M. Francisco Santos. À l'issue de cette rencontre, il a été convenu que les organismes nationaux devraient essayer de dégager un consensus total sur la question et suggéré de prendre pour modèle la structure administrative de la Commission colombienne de l'océan.

VIII. Participation du secrétariat temporaire aux réunions sur le droit de l'espace

32. Le secrétariat temporaire a participé à un atelier sur le renforcement des capacités dans le domaine du droit de l'espace, que l'ONU et l'Institut international de droit aérien et spatial organisaient à La Haye du 18 au 21 novembre 2002. Cet atelier a permis de déterminer des mesures appropriées et d'éventuels domaines d'action prioritaires pour les différentes régions et de recenser des sources d'assistance technique aux pays en développement. À cette occasion, une présentation des points les plus importants de la Déclaration de Cartagena de Indias et du Plan d'action a été faite.

33. Le secrétariat temporaire a également participé à un atelier sur le droit de l'espace qui, organisé par l'ONU et la République de Corée à l'intention des pays de l'Asie et du Pacifique, s'est tenu à Daejeon (République de Corée) du 3 au 6 novembre 2003. Cet atelier visait en premier lieu à promouvoir la compréhension, l'acceptation et l'application des traités et principes des Nations Unies relatifs à

l'espace, en particulier en Asie et dans le Pacifique, et d'examiner l'application de ces traités au niveau national. Cette occasion a été utilisée pour présenter les résultats de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques.

34. En application du paragraphe 16 de la Déclaration de Cartagena de Indias, le secrétariat temporaire a envoyé à tous les pays de la région un questionnaire afin d'obtenir des renseignements sur les priorités et les domaines d'intérêt, ainsi que sur les ressources humaines, les centres de recherche existants, les projets en cours et les centres de coordination.

35. Des efforts concrets sont également déployés pour mieux faire connaître la législation spatiale internationale, les utilisations pacifiques de l'espace, les progrès qui sont actuellement accomplis dans les différents domaines et les perspectives qu'ils offrent. À cet égard, des études juridiques sont actuellement menées, en coopération avec le personnel de l'Unité de l'aviation civile colombienne, sur l'évolution du droit international de l'espace et les faits nouveaux intéressant la législation nationale spatiale dans les États membres de la Communauté andine et en Argentine, au Brésil, au Chili, à Cuba, en Équateur, aux États-Unis d'Amérique, au Mexique, au Panama et au Pérou. On s'efforce également d'examiner les nouvelles questions inscrites à l'ordre du jour du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, comme la notion d'État de lancement, la Convention relative aux garanties internationales portant sur des matériels d'équipement mobiles et l'avant-projet de protocole portant sur les questions spécifiques aux biens spatiaux y relatif, ainsi que les priorités en matière de télédétection et la nécessité d'élaborer une convention unique sur les questions spatiales.

IX. Télé médecine

36. À présent, le secrétariat temporaire appuie le projet de télé médecine Apaporis de l'université nationale colombienne qui aura une portée régionale. Le projet revêt une grande importance puisqu'il intéresse des pays comme le Brésil et le Pérou. Il a donc été présenté à la réunion que le Comité de la recherche spatiale a tenue en juillet 2004. Des contacts ont également été établis à son sujet avec le Bureau des affaires spatiales.

37. Afin de contribuer à la réalisation des objectifs énoncés dans la Déclaration de Cartagena de Indias, le secrétariat temporaire a instamment prié le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, et en particulier son Sous-Comité scientifique et technique, d'organiser un colloque sur l'intégration de données satellitaires afin de pouvoir prédire avec plus de précision les catastrophes naturelles en Amérique latine ainsi qu'un colloque sur l'intégration de divers projets de télé médecine en Amérique latine pour appuyer les efforts tendant à assurer une couverture médicale satisfaisante dans les Amériques.

X. Télé enseignement et espace

38. Le secrétariat temporaire a activement participé aux travaux du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique concernant les thèmes espace et société ainsi que enseignement et espace; et a, dans ce dernier domaine, proposé à la quarantième session du Sous-Comité scientifique et technique tenue en 2003 une série d'activités qui, il faut l'espérer, seront exécutées. À cet égard, et en

coopération avec l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture et le Bureau des affaires spatiales, on a entrepris de préparer un projet conjoint qui permettra de mieux recenser le matériel pédagogique existant dans les agences spatiales et d'en assurer éventuellement la traduction et la diffusion dans les États d'Amérique latine et des Caraïbes. Il est également prévu d'organiser en Colombie un séminaire pour élaborer un programme pilote de radiotélévision éducative afin d'aider à sensibiliser les élèves des écoles secondaires à l'importance des applications des sciences et techniques spatiales.

XI. Camp sur l'espace pour les Amériques de 2005

39. En 2005, le camp sur l'espace pour les Amériques aura lieu dans la ville de Mejillones (Chili) du 23 au 31 juillet 2005. Il vise à familiariser les participants avec l'histoire mondiale et nationale de l'aéronautique, en soulignant les faits marquants, les pionniers et les acteurs de l'ère spatiale. Les élèves auront l'occasion d'étudier la climatologie et d'apprendre à connaître les facteurs qui déterminent le climat de la Terre et les planètes du système solaire.

40. Le camp permettra de traiter des sujets comme la géologie de la Terre et des planètes, d'initier les élèves à la conduite et au suivi des missions spatiales, eu égard en particulier aux satellites et sondes pour l'exploration de l'espace lointain, et de leur donner des connaissances de base sur la robotique et les missions spatiales automatisées.

XII. Centres de formation spatiale au Mexique et au Brésil

41. Le secrétariat temporaire a toujours été à la disposition des centres régionaux de formation spatiale mis en place, au Brésil et au Mexique, et espère que ceux-ci lui fourniront des contributions toujours plus importantes et continueront à coopérer avec lui.

XII. Site Web

42. Le secrétariat temporaire de la quatrième Conférence de l'espace pour les Amériques a créé un site Web sur lequel sont publiés les principaux documents de la Conférence et des informations sur le Plan d'action (<http://www.minrelext.gov.co/ivcea/>). Le site Web (accessible en espagnol uniquement) est structuré de la manière suivante: documents officiels, projets, accords avec les pays, groupe d'appui international, événements, autres sites intéressants.

XIV. Le secrétariat temporaire et l'évolution des sciences et technologies spatiales en Colombie

43. On procède actuellement à une évaluation détaillée des applications spatiales en Colombie en coopération avec un certain nombre d'institutions, dont le Ministère des affaires étrangères, le Ministère des communications, l'Institut colombien pour le développement de la science et de la technologie (COLCIENCIAS) et d'autres. Une carte indiquant clairement les éléments de l'infrastructure d'information, les

réseaux de transport, de satellites et d'accès ainsi que des réseaux informatiques et les terminaux d'utilisateur a été dressée qui contient également des données plus détaillées sur la réglementation des services satellitaires au niveau mondial et au niveau des Amériques et de la Communauté andine ainsi que sur les organes chargés de la coordination avec les organisations internationales. Les règlements nationaux applicables aux ressources satellitaires et les diverses autres dispositions, réglementations et règles pertinentes figurent dans un document intitulé "Science et technologie spatiales en Colombie". En ce qui concerne l'Institut géographique Agustín Codazzi et l'application des technologies spatiales en géodésie et en télédétection terrestre, une étude complète des projets de base de l'Institut dans le domaine spatial a été réalisée, projets qui concernent entre autres sujets, le renforcement du système de cartographie du territoire colombien; le développement de l'infrastructure de données spatiales en Colombie; le réseau de stations GPS permanentes à haute altitude; et les besoins actuels et prévisibles.

44. En tant qu'organisme responsable de la gestion efficace du trafic aérien, l'Unité de l'aviation civile, réagissant aux évolutions mondiales actuelles en matière d'utilisation des technologies satellitaires, travaille actuellement à une série de projets de portée régionale et sous-régionale, qui sont conformes aux principes énoncés dans la Déclaration de Cartagena de Indias.

45. L'Institut d'hydrologie, de météorologie et d'études environnementales, élément central du système environnemental colombien, offre une infrastructure importante pour le traitement de données et la télécommunication et est un modèle institutionnel unique au monde doté d'une structure intégrée qui pourrait servir d'exemple aux pays de la région. La marine nationale colombienne fait un usage efficace des sciences et technologies spatiales dans le domaine des communications supportées par le réseau satellitaire intégré.

XV. Cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques – Équateur 2006

46. Le Gouvernement équatorien a officiellement annoncé qu'il accueillera la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques, prévue en 2006. Le Gouvernement chilien organisera une conférence préparatoire à Santiago au cours du Salon international de l'aéronautique et de l'espace qui doit y avoir lieu en mars 2006. Avec l'accord du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, un groupe d'appui constitué d'experts a été mis en place en vue de l'organisation de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques. La composition du groupe est la suivante:

a) Byron Morejón-Almeida (Représentant permanent de l'Équateur auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne), représentant du secrétariat temporaire de la cinquième Conférence de l'espace pour les Amériques);

b) Sergio Camacho (Bureau des affaires spatiales);

c) Raimundo González Aninat (Représentant permanent du Chili auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne));

d) Ciro Arévalo Yepes (Ambassadeur adjoint, Mission permanente de la Colombie auprès de l'Organisation des Nations Unies (Vienne), Vice-Président du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique);

- e) Mauricio Fea (Agence spatiale européenne);
- f) Walter Lichem (Association européenne pour l'Année internationale de l'espace).

Notes

¹ *Documents officiels de l'Assemblée générale, cinquante-septième session, Supplément n° 20 (A/57/20), annexe II.*

² *Ibid.*, par. 71.
